

## DE L'ORGANISATION DU CRÉDIT AGRICOLE EN BELGIQUE.

---

Rapport présenté au Congrès agricole et forestier belge tenu à Mons en 1881.

---

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages d'un système général de crédit agricole, mettant partout, jusque dans les plus petites localités, le capital à la disposition de ceux qui peuvent en faire un bon usage. Mais la difficulté consiste dans l'organisation pratique du système. A première vue, on est amené à croire que ces difficultés doivent être très réelles et très générales, puisqu'on peut affirmer que nulle part il n'existe une organisation complète du crédit agricole, en tant qu'il se distingue du crédit foncier. Le crédit foncier fait des prêts à longue terme, parce que le capital qu'il avance, est destiné à rendre le fonds plus productif au moyen d'immobilisations. Le crédit agricole a pour but de permettre au cultivateur d'améliorer ses moyens de production et de rendre la culture plus intensive; il doit donc se borner à fournir du capital roulant, non du capital fixe.

Voyons ce qui s'est fait ailleurs.

En France, des vœux ont été souvent émis. Dès 1845, plusieurs projets ont été soumis aux Chambres. En ce moment même, une Commission parlementaire étudie la question, et le résultat de l'enquête faite par les Consuls vient d'être publié en un gros volume de 600 pages (1). La Société du Crédit Foncier de France devait aussi

(1) Voici la liste de quelques ouvrages récents sur le crédit agricole :

*Note sur le crédit agricole mobilier, publiée par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce.* Juillet 1880. 619 pages. Paris, Imprimerie nationale.

*L'Enquête agricole de 1866-1870, résumée par Paul Turot,* grand in-8°. Paris, librairie agricole, 26, rue Jacob, 1877.

*Études sur le crédit agricole.* Librairie agricole, Paris, 1877.

s'occuper du crédit agricole ; mais la plus grande partie de ses vastes ressources, au lieu d'être avancée à l'agriculture, a été employée en prêts hypothécaires dans les villes ou même, comme on ne le sait que trop, en emprunts consentis en faveur du Khédive d'Égypte. En Angleterre et en Écosse, les agriculteurs s'adressent aux banquiers ordinaires. Les fameuses banques d'Écosse ont sans doute grandement contribué au progrès agricole dans ce pays, mais ce sont des banques commerciales ordinaires, jouissant du privilège de l'émission, et avec responsabilité illimitée, comme l'ont appris, à leurs dépens, les malheureux actionnaires de la Banque de Glasgow.

En Allemagne, on trouve le crédit foncier très répandu, surtout dans la région occidentale. Mais le crédit agricole en est à ses débuts. Les agriculteurs commencent à s'affilier aux banques populaires. En Bavière, l'*Union du Crédit Agricole d'Augsbourg* est un groupe de banques, système Schulze-Delitsch, dont les associés sont principalement des agriculteurs. Enfin, en Westphalie, le maire d'une commune rurale, M. Raiffeisen, a formé des groupes d'associés par commune. Ce groupe local donne au papier escompté la garantie de sa solvabilité solidaire. Les caisses communales se syndiquent, et le papier, revêtu de leur aval, est reçu aux meilleures conditions. Ceci est un exemple intéressant à étudier, car c'est en définitive l'application aux campagnes du système des banques populaires que nous voyons fonctionner dans nos villes. En Italie, ce progrès s'accomplit d'une façon qui mérite toute notre attention. Je trouve dans le dernier rapport de l'éminent économiste Luzzatti, le Schulze-Delitsch de l'Italie, des détails très curieux à ce sujet <sup>(1)</sup>. Parmi les associés des banques populaires italiennes la proportion des agriculteurs est considérable. Notons d'abord que les banques populaires ont pris en Italie un développement plus remarquable qu'en

*Notes diverses publiées par le Comité de crédit agricole.* 1, rue Lepeletier, 1877 et 1879. Imprimerie Paul Dupont.

*Les Banques cantonales*, par Jacques Valsерres, à Courbevoie (Seine), 7, rue Haute-de-Bezons.

*Enquête sur la situation de l'agriculture en France par la Société nationale*, publiée par J. A. Baral. Paris, 1880, Jules Tremblay, rue de l'Éperon, 5.

*Les Banques coloniales*. Paris, à l'Agence centrale, 39, rue d'Amsterdam, 1877.

*Le vrai crédit agricole*, par A. Billette. Paris, Dubuisson, 1880.

<sup>(1)</sup> *Il Credito popolare in Italia*, di Luigi Luzzatti, presidente de l'Associazione fra le banche popolari italiane. — Milano, Emilio Civelli, 1880.

aucun autre pays, sauf l'Allemagne. Le dernier rapport (1880) nous apprend qu'il en existait 133 avec un capital souscrit de fr. 42,388,220, dont les opérations se sont élevées à 122 millions pour les prêts, à 338 millions pour l'escompte, à 35 millions pour les comptes-courants. Leurs dépôts s'élevaient à près de 100 millions. Ce sont, on le voit, des résultats très remarquables. Dans les 93 banques qui ont fait connaître les professions de leurs associés, on trouve, sur un total de 89,010, 26,217 agriculteurs, soit 28-70 pour cent. Dans quelques-unes de ces banques, dont le siège est dans une petite localité, comme à San Dona, 56 pour cent des associés s'occupent d'agriculture. Quelques banques populaires sont principalement agricoles, comme celles de Crema, de Lodi, de Piacenza, et elles s'intitulent *Banca popolare agricola*. En Portugal, on trouve des sociétés qui, par leur titre, semblent des banques agricoles, comme *la Société générale agricole et financière du Portugal*, mais, en réalité, elles s'occupent de finances et de l'escompte commercial plus que de l'agriculture. De cette revue rapide nous n'avons à retenir que deux systèmes qui peuvent nous servir de précédents : les banques Raiffeisen, en Allemagne, et les banques populaires agricoles, en Italie. Celles-là font réellement du crédit agricole ; mais de ces modestes, quoique très méritoires tentatives à une organisation générale du crédit agricole, il y a loin.

Si le crédit agricole n'est encore organisé nulle part, nous pouvons affirmer *a priori* que cela doit tenir à certains obstacles résultant de la nature des choses ; car dans nos pays occidentaux les millions cherchant un emploi rémunérateur ne manquent point, pas plus que les financiers en quête de combinaisons financières rapportant un intérêt suffisant. Ces obstacles, quels sont-ils et sont-ils insurmontables ? Voilà ce qu'il faut examiner.

Suivant certaines personnes, les obstacles principaux résident dans nos lois et sont : 1° le privilège accordé au propriétaire pour le paiement du fermage ; 2° la non-assimilation des agriculteurs aux commerçants, ce qui empêche les banques d'admettre leurs promesses et leurs traites.

Un de nos agronomes les plus actifs, M. T'Serstevens, et plusieurs Congrès agricoles ont demandé que les agriculteurs soient déclarés commerçants et justifiables des tribunaux de commerce. La Société des agriculteurs de France a émis le vœu que le privilège du propriétaire fût réduit à deux ans. Ces deux réformes devraient être

soumises à l'examen de légistes compétents et peut-être offriraient-elles des avantages. Mais, à mon avis, la difficulté tient à des causes plus profondes, c'est à dire aux conditions essentielles de la production agricole.

Le crédit vient en aide à l'industriel pour lui fournir sa matière première. L'agriculteur n'achète pas sa matière première, il la tire directement du sol, au moyen de son bétail et de ses engrais, qui sont un *instrumentum fundi*, un capital fixe, permanent. Je suis fabricant d'armes : j'achète à crédit le fer et le bois ; j'escompte mon papier, et, avec le prix de mon produit achevé et vendu, je paie à l'échéance. Le cultivateur, pour l'œuvre de la production ordinaire, n'a rien acheté. Il trouve dans sa ferme la semence et le fumier, et il vend généralement au comptant. Voilà la marche habituelle dans nos fermes du Centre et de l'Est. Dans la région de culture intensive, vers l'Ouest, le cultivateur achète, il est vrai, des engrais de toute espèce ; mais alors, c'est ordinairement le marchand d'engrais qui fait crédit jusqu'après la récolte. S'agit-il d'augmenter le capital, il peut élever plus de bétail, à condition qu'il ait plus de nourriture ; donc une meilleure rotation. Il y a ainsi entre le mouvement de la production dans l'agriculture et dans l'industrie une différence essentielle.

Résulte-t-il de ces remarques qu'il n'y a point de place pour le crédit agricole ? Nullement ; au moment où un progrès doit s'accomplir, quand on veut acheter une tête de bétail de plus, accroître la quantité de l'engrais employé, se procurer une nouvelle machine, franchir une crise momentanée, dans des cas semblables, un capital obtenu à bon marché sera du plus grand secours. Mais la différence fondamentale entre l'agriculture, d'une part, l'industrie et le commerce, d'autre part, subsiste. L'engrais et le bétail sont des instruments de production ; ils ne sont pas la matière première du travail, qui est toujours du capital roulant.

Autre différence. Les opérations de l'industrie et du commerce sont en général à court terme et se règlent donc parfaitement avec des effets à trois mois. L'opération agricole la plus rapide prendra six à neuf mois, et les avantages de la culture, rendue plus intensive, ne se font sentir souvent qu'au bout de deux ou trois ans.

Il faut donc à l'agriculture des effets à 9 mois ou à un an, facilement renouvelables. Or, ce qui fait le profit des banques, ce sont les renouvellements fréquents, ce qu'on appelle le mouvement de l'ar-

gent. L'escompte agricole sera donc, toutes choses égales, moins rémunérateur pour le prêteur que l'escompte commercial.

D'un autre côté, l'agriculteur-emprunteur n'aura avantage à emprunter un argent, qui lui coûtera 4 à 5 p. c., que s'il peut l'employer de façon à en tirer 7 ou 8, car il court des risques qu'il faut couvrir par une prime d'assurance. En agriculture, les opérations sont plus aléatoires qu'en industrie, parce qu'elles sont soumises à ce grand facteur inconnu et qui pourtant décide de tout : les vicissitudes des saisons et des années. L'industriel peut calculer très exactement quel sera son produit. L'agriculteur ne le peut pas. Il met sur une prairie pour 1,000 fr. d'engrais, acheté à crédit. L'été est trop sec, l'effet est nul, et cependant il doit payer à l'échéance. Il achète à crédit une ou deux têtes de bétail ; survient une maladie : les bêtes meurent ; la traite est présentée : s'il ne l'acquitte pas, le voilà en faillite, à moins qu'il n'ait eu recours à l'assurance.

Les différences entre le crédit agricole et le crédit commercial sont donc profondes et tiennent à la nature même des choses. Je les résume dans les termes suivants :

1° L'emprunt agricole, nécessairement à long terme, ne peut offrir au prêteur, c'est à dire au banquier, le même profit que l'emprunt commercial à trois mois.

2° L'agriculteur peut très souvent augmenter lui-même son capital, car dans les plantes et dans les animaux, il dispose de la vie, c'est à dire de la puissance de multiplication.

L'industriel, le commerçant ne peut que modifier ou transformer les objets, non les multiplier.

3° En agriculture, le profit est ordinairement lent et minime ; le cultivateur ne peut donc payer un intérêt élevé.

4° Le crédit commercial est destiné à fournir à l'industriel et au négociant le capital roulant. Pour les immobilisations, il ne doit pas recourir aux effets de commerce.

Le capital roulant du cultivateur, c'est sa récolte en terre, qu'il vend ordinairement comptant. Il n'émet donc pas de traites pour réaliser le prix de ses produits, comme le fait ordinairement l'industriel. Il crée la matière première pour les autres industries ; il n'a donc pas à l'emprunter. Ses instruments aratoires, l'engrais, le bétail même, constituent son capital d'exploitation, qui n'est pas, à proprement parler, un fonds de roulement. Ce n'est donc pas, en

règle générale, au moyen du crédit à court terme qu'il doit l'augmenter.

Ces considérations prouvent que le crédit doit nécessairement occuper dans l'agriculture une place différente et moins importante que dans les autres branches du travail productif. Elles expliquent aussi pourquoi le crédit agricole n'a encore été organisé nulle part d'une façon générale.

Le crédit agricole est surtout utile pour venir en aide à une transformation des systèmes de culture. Il suppose donc la conception d'un mode d'exploitation amélioré, plus intensif et exigeant plus de capital. Pour la routine ordinaire, il n'a que peu de services à rendre, et peut même présenter des dangers, s'il favorise des dépenses improductives. Le progrès agricole s'accomplit principalement par l'adoption d'une rotation plus rationnelle, par des soins plus grands donnés à la terre, et par l'emploi d'une quantité plus grande d'engrais. Pour ces diverses améliorations, il faut de plus grandes avances, et ainsi, quand le cultivateur ne possède pas lui-même les ressources nécessaires pour y subvenir, il peut lui être utile de les emprunter.

Toutefois, en agriculture, il est prudent de n'avancer qu'à pas lents et bien mesurés, parce que les déceptions sont fréquentes, et elles le sont, parce que dans cet art, plus difficile qu'on ne croit, il y a toujours beaucoup d'éléments incertains et variables, que l'expérience seule, et non la science, apprend à discerner, souvent aux dépens du novateur. Tel procédé, tel engrais aura donné ici les meilleurs résultats; ailleurs, il ne réussit pas, sans qu'on sache pourquoi. Il est donc sage de n'emprunter d'abord qu'une partie du capital nécessaire à la transformation. Si l'on réussit, on peut augmenter successivement les fumures et le chiffre du bétail, et ainsi on arrivera au but, sans risquer de se ruiner en des essais entrepris, dès le début, sur une grande échelle. Dans un pays où la culture est déjà très perfectionnée, surtout dans certaines régions où elle touche aux limites du jardinage, comme dans les Flandres, l'emploi rémunérateur d'un nouveau capital n'est pas toujours facile à trouver.

Je n'entends point dire par là qu'il n'y ait plus de progrès à faire. Toutes nos régions agricoles pourraient s'élever d'un degré dans l'échelle de la culture intensive. On pourrait cultiver le Condroz aussi bien que la Hesbaye, la Hesbaye avec autant de soins que les Flandres, et les Flandres elles-mêmes pourraient devenir le jardin

marâcher de l'Angleterre et principalement de Londres. Pour ces améliorations, il faudrait à la fois plus d'instruction et plus de capital. Il y a donc place même en Belgique pour le crédit agricole, place subordonnée peut-être, mais dont l'importance grandirait à mesure que son utilité serait mieux comprise.

Ceci étant admis, reste à examiner comment le crédit agricole devrait être organisé.

Deux conditions sont essentielles. Il faut : 1° un taux d'intérêt peu élevé pour l'emprunteur, 2° une sécurité très grande pour le prêteur.

Plus la sécurité est grande, plus s'abaisse le taux de l'intérêt, car l'intérêt se compose de deux éléments : le premier est le loyer du capital, le second est la prime d'assurance nécessaire pour couvrir les chances de perte. Plus celles-ci sont minimales, plus est réduite la prime d'assurance et plus l'est aussi le taux de l'intérêt.

Voyons comment on pourrait obtenir l'argent à bon marché pour le cultivateur et la sécurité pour le prêteur.

Les banques qui jouissent du droit d'émission, peuvent prêter à meilleur marché que les autres, parce qu'elles touchent l'intérêt sur une circulation fiduciaire triple de l'encaisse ; un intérêt de 2 p. c. équivaut, dans ce cas, à 6 p. c. sur le capital immobilisé.

C'est l'une des raisons du succès des banques d'Écosse. Il faut y ajouter la notoriété et l'influence des grands propriétaires, qui en étaient les actionnaires indéfiniment responsables. En Belgique, on pourrait fonder des banques d'Écosse. La loi ne s'y oppose pas, mais les actionnaires reculeraient devant la responsabilité illimitée ; et d'ailleurs, leurs billets ne circuleraient pas. Il faut donc arriver à la Banque nationale, et obtenir pour le papier agricole les mêmes avantages que pour le papier commercial.

Mais, pour cela, il faut à la Banque des intermédiaires qui lui offrent une sécurité complète. La sécurité doit être absolue pour deux motifs : premièrement, parce que, ainsi que je l'ai dit, le prêt ne peut être à bon marché autrement ; secondement, parce que la Banque à qui est confiée la circulation fiduciaire du pays, chose délicate et capitale, doit être complètement à l'abri de tout danger de pertes et de crises ; elle doit inspirer une confiance absolue.

Il serait impossible à une Banque centrale de se renseigner sur la valeur des effets de commerce créés dans les campagnes. Il faut donc des intermédiaires sur place, bien informés et solvables. Ces intermédiaires devraient être des comptoirs d'escompte locaux et

ruraux, semblables à ceux qui fonctionnent déjà actuellement dans la plupart de nos villes, opérant avec les capitaux de la Banque nationale sous leur responsabilité. Ils seraient composés de cinq ou six membres : fermiers, propriétaires, agents d'affaires et notaires. A mon avis, le notaire devrait être la cheville ouvrière de l'institution. Déjà maintenant il est le banquier des campagnes. Nul ne connaît mieux que lui la situation des cultivateurs. Je n'ignore pas que des objections peuvent être faites; mais, sans le notaire, je doute qu'un comptoir puisse fonctionner régulièrement.

Toutefois, le meilleur comptoir serait, sans contredit, une banque populaire agricole, semblable à celles qui ont été fondées dans la plupart de nos villes. Le succès des banques rurales Raiffeisen, en Allemagne, prouve qu'il suffirait d'un homme dévoué pour les faire adopter dans nos villages. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les avantages de ces institutions de crédit, qui rendent de si grands services en Allemagne, en Italie, en Belgique, partout où elles ont pris racine. La principale mission qu'elles auraient à remplir dans nos campagnes, serait d'attirer à elles l'argent qui reste maintenant inactif chez les cultivateurs, en attendant qu'ils en tirent parti.

L'habitude de thésauriser a beaucoup diminué. Cependant, quand nos campagnards ont vendu des denrées ou fait quelques économies, ils les conservent jusqu'au moment où ils ont à payer leur bail ou le lopin de terre qu'ils achètent.

Les vols et les assassinats qui ont le vol pour but, montrent souvent que cette habitude existe encore.

Si le campagnard savait qu'il peut, en toute sécurité, verser au comptoir ou à la banque populaire, dont il est actionnaire, la plus petite somme, qui y serait en sécurité et qui lui rapporterait un intérêt, il ne garderait plus jamais d'argent chez lui. Une cause très ordinaire de crimes se trouverait ainsi notablement réduite.

Le capital, à mesure qu'il serait créé, serait employé sans retard à favoriser la production. D'une part, il donnerait toujours un certain revenu à son propriétaire. D'autre part, prêté à ceux qui pourraient en faire un bon usage, il favoriserait les améliorations nouvelles. C'est ainsi que l'Écosse s'est enrichie, en tirant le meilleur profit possible de ses capitaux, très peu nombreux au début.

Les faillites de certains notaires, de certains banquiers et de



certaines entreprises ont provoqué, dans ces dernières années, une défiance trop justifiée. Celle-ci cesserait bientôt, quand on verrait que toute chance de perte a disparu. Comme la situation du comptoir ou de la banque populaire serait toujours parfaitement connue, la confiance serait absolue, et l'on pourrait habituer les habitants de la campagne à verser immédiatement au comptoir tout l'argent qu'ils recevraient, soit en ville, soit chez eux. Beaucoup de chances de perte, de vol et de gaspillage seraient ainsi supprimées. Les actionnaires de la banque populaire s'initieraient, en outre, au mécanisme du crédit et à la gestion d'une société collective, élément certain de culture intellectuelle et économique.

La combinaison que j'indique offrirait donc ces deux conditions essentielles :

1° Sécurité complète pour la Banque Nationale faisant crédit.

2° Informations complètes aux lieux où le crédit serait accordé.

Pour organiser le crédit agricole, est-il indispensable de modifier les lois en vigueur et notamment de restreindre le privilège du propriétaire? Je ne le crois pas; car, à mon avis, qu'il y ait privilège ou non, le comptoir ne devrait jamais prêter au fermier qui ne pourrait pas apporter la preuve qu'il a payé son fermage. Ce n'est point pour l'aider à satisfaire le propriétaire que le crédit doit servir, mais pour permettre des améliorations dans le système de culture.

Il suffirait d'autoriser la Banque Nationale à escompter le papier de commerce revêtu de l'aval du comptoir local ou de la banque populaire rurale. Ces intermédiaires pourraient, sous leur responsabilité, accepter tous les effets créés, soit par les cultivateurs ou les propriétaires, soit par les négociants, les boutiquiers, les artisans fixés à la campagne, comme le font les banques rurales en Italie et en Allemagne. Le cultivateur serait tout simplement assimilé aux industriels et aux commerçants.

A la rigueur, comme semble le croire M. le ministre des finances, il ne faudrait donc pas créer une institution nouvelle, c'est à dire une *Banque agricole*.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en ce monde les choses ne se font pas d'elles-mêmes, et que le grand levier du mouvement économique, c'est l'intérêt individuel. Mû par un sentiment philanthropique, un homme dévoué prendra peut-être l'initiative de créer, ici ou là, une Banque populaire rurale, comme l'ont fait, par exemple,

Schulze-Delitsch et Raiffeisen, en Allemagne ; Luzzatti, en Italie ; Rolin-Jaequemyns et L. d'Andrimont, en Belgique. Mais si l'on veut généraliser le système, il faudrait, d'après moi, constituer une Société du crédit agricole à peu près sur les bases de la Société du Crédit Communal. Elle aurait pour mission de provoquer la formation des comptoirs locaux et des banques locales, de les grouper, de les fédéraliser, pour ainsi dire, et de servir enfin de nouvel intermédiaire entre ces institutions locales et la Banque Nationale. Un certain capital souscrit comme garantie suffirait. Il ne faudrait rien en verser, car ce serait la Banque Nationale qui fournirait le capital actif, en attendant que les institutions locales se forment elles-mêmes des réserves, au moyen des dépôts et des prélèvements sur les bénéfices.

Il est certain que, si des institutions semblables pouvaient se multiplier, elles imprimeraient au capital existant une activité plus grande, tout en le dirigeant plus largement vers la campagne. Cependant ne l'oublions pas : le crédit n'apportera à l'agriculture tous les bienfaits qu'on en espère, que s'il est mis au service d'une connaissance plus approfondie des conditions de succès et de progrès de ce noble art chanté par Virgile, qui n'est rien moins que l'application très difficile et très délicate d'un grand nombre de sciences : physique, chimie, zoologie, botanique et même géologie.

#### NOTE SUR LES BANQUES RURALES RAIFFEISEN.

Les banques rurales de crédit agricole qui portent le nom de Raiffeisenschen-Darlehn-Kassenvereine ont été fondées, dans la province Rhénane et en Westphalie, grâce à l'initiative et au dévouement d'un bourgmestre de village, M. Raiffeisen, qu'on peut appeler, à juste titre, le Schulze-Delitsch des campagnes. Elles sont établies sur des bases très semblables à celles des banques populaires. Tous les associés sont solidairement responsables, et, en général, elles ne font des avances qu'aux sociétaires. Elles restreignent leurs opérations à la commune où elles sont établies. C'est une grande garantie de sécurité, car ainsi la situation des emprunteurs est généralement bien connue. Aussi les pertes sont elles insignifiantes. Elles ont traversé sans encombre les deux guerres de 1866 et de 1870. Les présidents et les administrateurs ne touchent point d'honoraires. Le

caissier-teneur de livres est seul rétribué. Toute l'administration se fait ainsi de la façon la plus économique.

Le danger de ces institutions consiste en ceci : elles prêtent aux cultivateurs à long terme, et, d'autre part, leur capital, consistant en grande partie en dépôts, peut être réclamé à bref délai. Jusqu'à présent cette discordance n'a pas eu d'effet fâcheux, parce que les retraits ont toujours été compensés par de nouveaux dépôts.

Si ces petites banques locales étaient soutenues par un grand établissement central, comme notre Banque Nationale, ce danger disparaîtrait entièrement.

A mesure que les associés font des économies, qu'ils laissent à la banque, celle-ci a moins besoin d'accepter des avances de non-sociétaires. Ainsi la Banque de St-Catharinen, près de Linz sur le Rhin, a débuté en 1868 par n'avoir que 36 p. c. de son capital provenant des associés; en 1875, ce chiffre s'était transformé en celui de 89 p. c. Bientôt plusieurs banques arrivent à avoir des capitaux dont elles ne trouvent point l'emploi utile. Après la vente des récoltes, l'argent afflue.

Raiffeisen s'est efforcé de relier toutes les banques, qui existent au nombre de plus de cent, rien que dans la Prusse Rhénane, par un lien fédératif, et, à cet effet, il a créé la Banque Mère de Neuwied (1), mais jusqu'à présent une trentaine de banques seulement ont adhéré au principe nouveau. Les cultivateurs craignent de s'engager dans l'inconnu.

La réserve forme un fonds indivisible, qui sert de garantie aux opérations des banques.

Les avances sont faites principalement pour achats de semences, d'engrais, de bétail, d'instruments aratoires, et même pour faire des constructions ou pour acquérir des terres, ce qui devient alors du crédit foncier.

Des prêts sont parfois faits pour cinq et dix ans ; cela a été vivement blâmé par M. Schulze-Delitsch comme contraire au principe des banques populaires.

Raiffeisen a répondu qu'à la campagne, il fallait avant tout le crédit à long terme, et une des autorités les plus considérées de l'Allemagne en cette matière, le professeur Nasse, a pris sa défense

(1) Cette banque s'est récemment reconstituée sous forme d'une société par actions, avec la firme *Lantwirthschaftliche Centraldarlehnskasse* (Caisse centrale d'avances agricoles).

en citant l'exemple des banques d'Écosse, qui, elles aussi, prêtent à long terme, quoiqu'elles reçoivent des dépôts qu'on peut retirer à bref délai. Pour obvier à cet inconvénient, Raiffeisen a proposé d'émettre des obligations remboursables à des échéances plus ou moins éloignées. C'est l'idée que M. Luzzatti propose de réaliser, en créant des bons du trésor de l'agriculture : *Boni del Tesoro dell'Agricoltura*.

Les services indirects rendus par ces banques locales sont considérables. Partout où elles se sont établies, elles ont mis fin à l'usure; elles ont constitué des centres de progrès économique. Souvent il se forme dans le local même de la banque, ou dans le voisinage, ce que les allemands appellent un Casino, c'est à dire un Cercle, où les membres se réunissent pour causer, se distraire et s'instruire. A la tête du Casino se trouve le médecin, le notaire, le garde-forestier ou même parfois le curé. On s'y entretient régulièrement des améliorations à faire; on cite les exemples de succès; on discute les mérites de tel ou tel procédé ou de telle ou telle race d'animaux domestiques. On cite un livre ou un article d'un journal agricole, qu'on examine. Fréquemment, quelques cultivateurs s'entendent pour acheter en commun des engrais, des instruments aratoires ou un reproducteur. Ils s'engagent solidairement pour emprunter à la banque la somme nécessaire. La garantie est parfaite et le progrès est réalisé. Le *Journal de l'Association agricole de la Prusse rhénane* (*Zeitschrift des landwirthschaftlichen Vereins für Rheinpreussen*) a énuméré, à différentes reprises, les divers avantages directs et indirects que les banques Raiffeisen ont apportés aux villages où elles ont été créées. Il est certain que dans cette voie quelques hommes dévoués, prenant l'initiative d'institutions semblables, pourraient contribuer, dans une large mesure, au progrès de l'agriculture en Belgique.

En Westphalie, il s'est fondé également des banques du type Raiffeisen. Elles ont pour centre *la Banque agricole d'Iserlohn*, qui a pour sociétaires des banques locales affiliées.

En Autriche, M. Marchet a fait une propagande active pour les banques Raiffeisen, et plus tard il a publié sur ce sujet un écrit intitulé : *Zur Organisation des landwirthschaftlichen Credits für Oesterreich*.

Le Congrès agricole autrichien de 1873 adopta un ordre du jour ainsi conçu : « Afin de faire pénétrer le crédit agricole personnel

et réel dans les campagnes, le Congrès agricole recommande la création d'institutions de crédit reposant sur la solidarité et le *Self-Help*, et spécialement il estime que des « Sociétés de caisses d'avances » (*Darlehnskassenvereine*), basées sur les principes mis en pratique par Raiffeisen, seraient très utilement imitées par les populations rurales de l'Autriche. »

Pendant l'été 1875, au ministère de l'Agriculture, se réunit à Vienne une Commission qui adopta des statuts que M. Marchet reproduit dans son volume cité plus haut.

M. Marchet recommande aussi la création d'une banque centrale, dont les banques locales formeraient les seuls actionnaires. Elle donnerait l'impulsion et la direction à ses « filiales », et elle leur fournirait le capital nécessaire.

En Hongrie, des banques rurales se sont établies d'après le système Schulze-Delitsch. En 1873 fut créée la *Banque populaire du Crédit rural (Volks-Boden-Credit-Anstalt)*, pour relier les banques locales, jusque-là isolées. Mais comme le crédit foncier français, elle n'a pas rempli sa mission. Son capital a été absorbé par les constructions urbaines.

Plus tard, s'établit une autre banque agricole, *Landes-Volks-Boden-Credit-Verband*, conformément aux idées de M. Marchet. 37 banques locales y ont adhéré, et le gouvernement a promis de s'intéresser dans l'affaire pour un million, quand l'organisation sera complète.

En Italie, l'Association centrale des banques populaires a pris l'initiative d'une enquête sur les moyens de développer le crédit agricole, que ces utiles institutions ont déjà introduit dans plusieurs localités. En effet, comme le dit la circulaire en date du 1<sup>er</sup> janvier 1881, sur 89,010 associés des banques populaires qui ont fourni leurs comptes détaillés, 26,217 étaient des agriculteurs, et les 93 banques qui ont indiqué la profession de leurs clients, avaient avancé aux cultivateurs, en 1880, 33,447,000 francs. Je ne crois pas que dans aucun pays on puisse constater des résultats aussi remarquables (1).

Liège, le 24 mai 1881.

---

(1) Pour plus de détails, on peut consulter : 1<sup>o</sup> *Die Raiffeisenschen Darlehnskassenvereine in der Rheinprovinz* de Theodor Kraus, I à II ; 2<sup>o</sup> les écrits indiqués par M. Kraus à la fin de sa brochure n<sup>o</sup> 1.